

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 21 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 13 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 52 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR.**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAEFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Le prince Napoléon est parti lundi soir pour l'Italie; il se rend, dit-on, au quartier-général du roi Victor-Emmanuel. On se souvient que ce prince avait déjà dû partir il y a quelques jours, et que ce projet de départ avait été subitement ajourné, puis enfin provisoirement abandonné. S'il a pu être repris et mis à exécution, c'est sans doute qu'il s'est produit au-delà des Alpes des circonstances plus favorables. Il semble, en effet, qu'il y ait depuis deux jours une atténuation sensible dans l'attitude et le langage des journaux italiens. On remarquera aussi que le voyage du prince Napoléon coïncide avec la nouvelle de la suspension de nos armements à Toulon. Enfin, il n'est pas hors de propos de noter qu'on annonce en même temps l'arrivée à Vienne de M. Benedetti, ambassadeur de France en Prusse, venant du quartier-général prussien. Faut-il conclure de toutes ces coïncidences qu'on espère prévenir, par un grand et dernier effort, en faveur de la paix, la lutte suprême qui se prépare aux portes de la capitale autrichienne?

Nous n'avons encore reçu aucun détail sur le combat d'Aschaffembourg, mais il n'est pas douteux que l'avantage ne soit resté aux Prussiens, car ils ont pu librement marcher sur Francfort, évacuée par les troupes fédérales, et qu'ils ont occupée sans résistance le 16 au soir. En même temps qu'ils prenaient possession du siège légal de l'ancienne Confédération, les Prussiens ont franchi le Mein et

se sont avancés dans la Hesse-Darmstadt, suivant dans sa retraite l'armée du prince Alexandre de Hesse. Le 15 au soir, à Darmstadt, on s'attendait à une nouvelle rencontre entre cette armée et les envahisseurs. Jusqu'à présent, le télégraphe n'a pas confirmé cette prévision. L'intention des Prussiens paraît être d'occuper le sud de la Hesse-Darmstadt pour s'assurer la ligne du Rhin et peser de là sur le grand-duché de Bade, vers lequel va probablement descendre le huitième corps fédéral, pour gagner le Wurtemberg ou la Bavière.

Voici les nouvelles arrivées à la dernière heure sur les mouvements des armées belligérantes en Moravie. Toutes les forces retirées du Sud doivent, à l'heure qu'il est, être arrivées à Vienne.

La dépêche télégraphique suivante a été expédiée de Francfort, 16 juillet, 6 h. du soir :

Les fourriers de l'armée prussienne sont arrivés dans la ville. L'avant-garde prussienne est campée devant la ville, près de Riederhofen.

Il n'y a plus de troupes fédérales à Francfort.

Une proclamation du Sénat de Francfort, en date d'hier, rassure les citoyens au sujet des dangers de la guerre, et continue ainsi :

« Le Sénat restera fidèle à la Confédération, mais il regarde comme répondant à des désirs urgents, une réforme de la Constitution fédérale, la création d'un pouvoir central fort, et l'établissement d'une représentation effective de tous les peuples allemands, et il se

prêtera à tous les efforts dirigés vers ce but. Le Sénat est fermement résolu, en attendant que la réforme fédérale soit heureusement réalisée, à maintenir l'indépendance et l'inviolabilité de la ville libre de Francfort. »

On lit dans la *Nouvelle Presse libre*, du 15 juillet :

Le général de Gablentz dirige personnellement un combat qui se livre aujourd'hui, près de Schonberg, aux Prussiens, en marche de Jetzelsdorf et Hollabrunn vers Stockerau.

On nous écrit de Ludwigshafen, 17 juillet :

Les engagements partiels se succèdent à chaque instant dans nos environs. Les habitants de Mannheim ont entendu le canon toute la matinée.

Nous voyons à chaque instant arriver des blessés. Un d'eux, qui a été frappé à la tête dans un combat, près de Darmstadt, nous raconta que dans cet endroit le feu a été si vif que, d'un seul bataillon de 800 hommes du régiment autrichien Reinach, 100 à peine sont revenus sans blessures.

Sur plusieurs points, les Bavaoises ont dépouillé leurs uniformes, et se sont battus en bras de chemise avec un acharnement sans exemple.

Le télégraphe de Berlin nous envoie à la date du 16 juillet, les nouvelles suivantes :

On mande de Brunn, 15 juillet :

« Les Autrichiens, vivement poursuivis, se retirent dans la direction de Vienne, derrière la Thaya. A l'exception d'Olmütz, toute la Moravie a été évacuée sans résistance par les troupes impériales. Le bourgmestre de Brunn a publié une proclamation pour rassurer les

citoyens, en rendant hommage à la discipline de l'armée prussienne. »

On mande de Brunn, le 15 :

« Les Autrichiens ont abandonné en partie Olmütz. L'avant-garde de l'armée de l'Elbe a occupé hier, sans combat, Znaim. Demain toute l'armée sera sur les bords de la Thaya. »

« Le général Benedek n'est plus commandant en chef de l'armée autrichienne du Nord. Il a repris le commandement d'un corps d'armée. »

« Un attaché de M. Benedetti a été envoyé d'ici à Vienne, le 14. »

« La ligne de Brunn-Prague est réservée pour les transports militaires. »

On mande de Lunderbourg, le 16 :

« Le quartier-général du roi restera demain ici. Le prince royal a livré hier, devant Olmütz un combat heureux aux Saxons et aux Autrichiens, qui ont perdu 16 canons. On s'attend, pour aujourd'hui, à une nouvelle rencontre de la première armée, avec les Autrichiens, qui évacuent Olmütz. »

Munich, 16 juillet. — Les négociations pour l'armistice ne commenceront à Vienne qu'après l'arrivée des propositions françaises. M. de Beust, arrivé hier ici, est reparti aujourd'hui pour Vienne.

Eisenach, 17 juillet. — La division des troupes de Hesse-Darmstadt a attaqué, le 15, la division Goeben, près de Lanfanch, mais elle a été repoussée avec de grandes pertes par la brigade Wrangel.

Le 14, les forces réunies des Autrichiens et des deux Hesse ont combattu à Aschaffembourg contre la division Goeben. Les Prussiens ont

**FEUILLETON.**

10

**L'HOMME AU CHIEN MUET**

Par M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

Elle sortait de la cuisine, et gagnait le perron pour arriver au premier étage de Treffieux, sans avoir à traverser la salle à manger. L'aspect étrange de Bartamier la fit s'arrêter; et comme un enfant qui s'amuse, en voyant faire des grimaces, elle rit... Louise arrivait à ce moment au perron accompagnée par l'officier.

L'état déplorable de son domestique et le rire de l'enfant du régisseur firent déborder, chez Mlle Du Taillis, une colère jusque-là contenue; elle interpella rudement Bartamier, et se tournant vers Jeanne :

— Vous devriez être chassés tous deux, dit-elle avec insolence: lui, pour son ivrognerie, vous, pour votre inconvenance à exciter quelqu'un qui n'a plus sa raison.

Le bras du commandant laissa brusquement tomber le bras de Louise; il sembla à l'officier que sa famille, que son nom, que lui-même, venait d'être insulté; il devint d'une pâleur effrayante.

Mais l'aspect misérable de l'équipage de Du Taillis, la mise pauvre du baron, amenant chez le jeune homme un sentiment de pitié, il se contenta seulement, comme il voulut faire comprendre à Louise que la fille de Michel ne pouvait être chassée de Treffieux, il prit la main de Jeanne et rentra avec elle au château sans avoir salué les habitants des Gouttes.

— Ne pleure pas, dit-il à la jeune fille, une insulte de Mlle Du Taillis ne peut motiver le chagrin que tu te fais.

— Oh! répliqua Jeanne en sanglotant et mettant douloureusement la main sur son cœur, elle m'a frappée là: je veux bien être servante, mon Dieu! mais je ne veux pas que l'on puisse me chasser... être chassée, c'est ne plus voir Treffieux!

— Allons, reparût avec caresse le commandant, remets-toi... Tu sais que tu n'as pas de maître; je te l'ai dit... ici tout le monde fait tes volontés; moi-même je t'obéis: je devais aller ce soir aux Sapins et je reste à Treffieux.

Jeanne regarda le comte avec un sourire d'enfant heureux, puis les larmes et les sanglots de nouveau débordèrent. Elle étreignit fiévreusement, dans ses petites mains, les mains de l'officier, et quittant tout-à-coup le jeune homme, agile comme une gazelle, elle courut... Où allait-elle? Peut-être à la chambre rouge pour y cacher son bonheur.

M. de Treffieux regagna lentement la salle à manger, préoccupé d'une seule pensée, la volonté très-arrêtée de mettre Jeanne à l'abri de toute atteinte.

Il s'entretint quelques instants avec Blérierie, et conduisit ensuite le notaire dans le cabinet du grand-maitre de Treffieux.

Un peu plus tard, Michel et sa famille étaient mandés dans cette pièce.

— Assieds-toi, Michel, dit le jeune homme; assieds-toi, Marianne, et toi aussi, Jeanne; toi, plus près de moi que les deux autres. Tu es la plus jeune, tu dois durer plus longtemps que nous, c'est à toi surtout que j'ai affaire.

Jeanne s'était assise; le regard fixé sur son maître, elle cherchait à lire dans le cœur du jeune homme.

Dans cet appartement, un siège restait vide, le fauteuil du grand-maitre de Treffieux. Le comte considéra un instant ce meuble; il examina la jeune fille

avec une sorte de frayeur, puis ses yeux se fermèrent, laissant tomber deux grosses larmes.

Se levant ensuite, l'officier prit la main de l'enfant de Michel.

— Mets-toi dans ce fauteuil, lui dit-il, je le veux.

— Hum! hum! fit Blérierie qui voulut refouler dans sa gorge un sanglot.

Jeanne frissonnait.

Michel, la tête inclinée, l'œil fixe, regardait avec effroi la jeune fille. Les dents de Marianne se heurtaient.

L'officier observa ces trois êtres, et, à la vue de ces deux visages vénérables dont la contraction lui révélait peut-être un drame, à la vue de cet autre visage qui lui rappelait une image vénérée, le comte n'osa plus s'asseoir.

— Hum! répéta Blérierie.

Dès que le commandant eut retrouvé le calme dont il avait besoin, s'adressant au notaire, il dit :

— Mieux que personne vous êtes à même d'apprécier les services que m'a rendus Michel.

Sa voix tremblait si fort qu'il attendit pour continuer.

— Je dis mieux que personne, reprit le comte,

pris d'assaut Aschaffenburg et ont rejeté l'ennemi de l'autre côté du Mein. Il y a beaucoup de prisonniers autrichiens. Les pertes des Prussiens sont relativement faibles.

Voici, d'après la *Gazette nationale* de Berlin, le texte du manifeste du National-Verein :

1° Il ne faut pas que les sacrifices sanglants que coûte la terrible guerre qui a éclaté en Allemagne soient faits en vain. Il faut mettre fin à l'impuissance politique et au morcellement de l'Allemagne. Le défaut de valeur de l'organisation militaire fédérale et des petits corps d'armée dans leur autonomie et leur isolement est devenu évident à tous les yeux. Par les coups écrasants sous lesquels elle a accablé l'empire autrichien, la Prusse a conquis la direction militaire de l'Allemagne. Il n'y a qu'une constitution générale de l'Allemagne sans l'Autriche, avec laquelle une union plus étroite pourra être établie après la fin de la guerre par des traités particuliers, et qui transfèrent au moins toutes les affaires militaires, et la politique étrangère et commerciale au gouvernement prussien sous une forme qui assure la direction militaire et la coopération de la nation; il n'y a, disons-nous, qu'une Constitution fédérale de l'Allemagne sans l'Autriche qui puisse donner à l'Allemagne, en Europe, une position imposant le respect, et prévenir de nouvelles guerres civiles.

2° L'Autriche a fait par trahison la tentative de provoquer, par la cession de la Vénétie, l'immixtion de l'empereur Napoléon dans la guerre allemande. Si l'empereur des Français entreprenait d'intervenir autrement que par des conseils de médiation dans les affaires allemandes, si même une alliance devait être conclue entre la France et l'Autriche, il faut que la réponse de l'Allemagne à une attaque de la Prusse par Napoléon soit la guerre nationale de toute l'Allemagne contre la France. Devant le danger commun de la patrie, toutes les oppositions qui subsistent dans l'Allemagne méridionale contre la Prusse et l'Allemagne du Nord s'effaceront certainement, oppositions qui, en général, ne sont que transitoires et n'ont pu prendre ce funeste caractère d'amertume que parce qu'elles ont été attisées artificiellement par les efforts habiles de toutes les puissances réactionnaires. Il n'y a pas de dynastie, de parti dans l'Allemagne du Sud qui oserait, — nous en sommes convaincus, nous, Allemands du Nord, — retenir les Allemands du Sud, lorsqu'unis à nous dans la résolution inébranlable de protéger l'inviolabilité du territoire allemand contre les convoitises françaises, il s'agirait de terminer toute lutte intérieure et de supprimer sans égard tout obstacle qui s'opposerait à une défense victorieuse. Tous les guerriers allemands qu'une grave fatalité a opposés les uns aux autres dans la guerre civile, salueront avec joie le jour qui

les réunira dans leur vieille confraternité d'armes contre les attaques françaises.

3° La Prusse et son gouvernement ont fourni par les faits la preuve d'une force militaire extraordinaire. Pour diriger un grand peuple, qui ne tend pas seulement à l'unité et à la puissance, mais aussi à la liberté constitutionnelle, il faut encore d'autres moyens. Les tâches pacifiques que le gouvernement prussien a à remplir sur le terrain de la vie constitutionnelle allemande ne sont pas moins grandes ni moins fécondes en conséquences que les tâches militaires sur les champs de bataille de la Bohême; mais ici aussi, quelques semaines peuvent suffire pour écarter le conflit constitutionnel en Prusse, réunir un Parlement allemand, et, appuyé sur la coopération énergique du peuple prussien et allemand, poser la base désormais indestructible d'une vie publique allemande libre et d'une politique vraiment nationale.

Ce n'est pas dans des succès militaires et politiques seulement, mais aussi dans son accord complet avec la nation, résolue aux efforts et aux sacrifices les plus extrêmes, que le gouvernement prussien pourra puiser la force nécessaire pour conjurer toute la résistance que la haine des anciennes puissances de l'Allemagne et la jalousie de l'étranger opposeront à la fondation d'une Allemagne libre et forte. Une grande époque exige des hommes vigoureux et de grandes résolutions. A ces conditions seules, le succès sera assuré.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Un violent orage a éclaté lundi sur Paris. Voici quelques détails que nous empruntons aux journaux :

Le *Journal des Débats* rapporte que, pendant l'orage, la foudre a frappé un des paratonnerres de l'Ecole impériale des Mines, et les malheureux promeneurs du jardin du Luxembourg, qui s'étaient abrités sous les arbres, ont pu jouir du spectacle de l'ignition instantanée du fil de fer et de l'aiguille empanachée d'une gerbe de feu. Ce phénomène a été accompagné d'une détonation et d'une commotion dont rien ne saurait donner une idée.

Nous trouvons dans la *Gazette des Tribunaux* quelques autres incidents et un accident grave :

Plusieurs personnes ont remarqué que la croix surmontant la grande flèche de l'église métropolitaine était comme environnée d'une aigrette de petites étincelles bleues, qui voltigeaient sur des tiges de métal. Quatre chutes ont eu lieu dans les rues des Ursulines, Galande, dans le jardin du Palais-Royal et au quai Saint-Michel, où un cocher de fiacre a été atteint sur son siège par la foudre. Ce

malheureux est tombé presque asphyxié, et a été pris d'un vomissement de sang. Il a été conduit immédiatement à l'Hôtel-Dieu.

Un des paratonnerres de l'hôtel de la Banque s'est trouvé légèrement infléchi à gauche par le passage du fluide. Dans l'intérieur de quelques maisons particulières, on a observé, au moment où éclatait l'une des plus fortes détonations, des étincelles avaient apparu le long des fils métalliques servant aux sonneries. A la station d'Ermont, sur le chemin de fer du Nord, l'ouragan a gravement endommagé l'appareil télégraphique.

Devant le Gymnase, la foudre a brisé un jeune arbre et en a fondu en partie l'entourage en fer. On nous assure qu'elle est encore tombée rue du Croissant, au cimetière Montmartre, sur le paratonnerre de l'église Notre-Dame de Lorette, et sur l'un de ceux de la bibliothèque de l'arsenal.

— Un journal légitimiste, la *Gazette de France*, rappelle qu'en 1849 on joua à Paris une série de pièces sous le titre de : *La foire aux idées*. A la fin de l'une de ces pièces tombait un rideau-journal, dont le bulletin politique était ainsi rédigé :

« Berlin ..... on se cogne.

» Francfort ..... on se bûche.

» Munich ..... on se pioche.

» Prague ..... on se frotte.

» Stettin ..... on s'éreinte.

» Schleswig ..... on s'échine.

» Brême ..... on s'aplatit.

» L'horizon s'éclaircit; tout tend à la prochaine unité de l'Allemagne. »

La *Gazette* ajoute, en forme de moralité :

» Ce bulletin de 1849 est de l'actualité en 1866. »

— Voici une mauvaise nouvelle pour la gaieté française, et c'est le *Siècle* qui nous la donne :

Le beau vignoble de Pomard vient d'être presque totalement ravagé par la grêle. On évalue les pertes à plus d'un million. L'orage a ravagé les Sauzilles, les Pezerolles, les clos des Mouches, de Boucherolles, des grand et petit Epenots, de Citeaux jusqu'à Perrières. On assure que la moitié des vins fins est perdue. C'est un grand malheur pour les propriétaires, mais un plus grand encore pour les vignerons faisant valoir à moitié fruits.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil municipal, dans sa dernière réunion, a supprimé aux frères des Ecoles chrétiennes de notre ville l'allocation qui était votée chaque année.

Cette suppression arrive dans de singulières circonstances. C'est en effet au moment où le directeur de l'établissement de Saumur reçoit une récompense du gouvernement, au mo-

ment encore où le gouvernement recommande aux communes de fournir la lumière et même de donner une allocation aux chefs d'institution qui ouvrent des cours d'adultes, que tout traitement est supprimé à Saumur au directeur de l'établissement qui se distingue, sous ce rapport, depuis plusieurs années.

Cette décision n'a obtenu qu'une majorité de deux voix.

On remarquera que les deux écoles communales de Saumur, l'Ecole Mutuelle et l'Ecole des Frères, se partagent à peu près, par portions égales, les enfants de la ville, et qu'il est ainsi depuis longtemps. Voici donc aujourd'hui la moitié des familles environ, qui ne pourront plus envoyer leurs enfants où bon leur semblera, et cela à une époque où l'on parle chaque jour de liberté.

Nous donnerons, du reste, le procès-verbal de la délibération du conseil municipal, dès que nous le pourrons.

Dans la même réunion, le conseil a adopté le plan de l'hôtel des Postes et du Télégraphe.

L'Union de l'Ouest a reçu le communiqué suivant :

« Le journal l'Union de l'Ouest, dans son numéro du 13 juillet, annonce pour dimanche 15 de ce mois à Segré, une grande cérémonie : M. le préfet remettrait à M. Dandlent, lieutenant de pompiers, une médaille qui lui a été décernée par S. Exc. le ministre de l'Intérieur. A cette occasion, on organiserait un grand banquet où serait invité M. Eugène Berger, candidat du gouvernement.

» Ces nouvelles, publiées à la suite d'un article hostile à la candidature de M. Berger et dans une intention facile à comprendre, sont absolument dénuées de fondement.

» M. le préfet doit simplement se rencontrer mercredi à Segré, avec une commission de conseil général et dont fait partie M. Berger, pour y choisir l'emplacement d'un édifice départemental. »

## COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1866.

Deux jours, 26 et 28 août.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 26 AOUT.

1° Prix du Conseil général de Maine-et-Loire : 1,200 fr., pour chevaux entiers et juments, de 5 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

2° Un Objet d'art donné par S. Exc. le Ministre de la Guerre, pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur les chevaux de carrière.

parce que c'est vous qui avez reçu le testament de mon père, et institué, avec le conseil de famille, d'après la volonté du grand-maître de Treffieux, Michel mon tuteur, puis mon curateur, puis par ma volonté, et sans autre conseil, mon chargé d'affaires...

Au milieu de toute cette fortune qu'il a gérée, qu'il a agrandie, Michel est resté pauvre... Mon père a sans doute oublié de récompenser le dévouement de ce brave serviteur pour me laisser le bonheur d'acquitter sa dette et la mienne.

C'est donc au nom de mon père et en mon nom que je parle : je ne veux plus que Michel soit aux gages de personne.

— Il faut donc que je vous quitte ! murmura le vieillard, qui cacha son visage dans ses mains.

— Hélas ! seigneur ! dit Marianne.

— Dois-je réellement vous quitter, monsieur ? reprit avec une résolution désespérée le régisseur.

— Non, mes amis, répondit le jeune homme ; si je te perdais, Michel, je serais une fois de plus orphelin... Tu me serviras comme ami.

— Hum ! hum ! fit encore le notaire.

— Voyez-vous dans nos environs, lui demanda l'officier, avez-vous dans votre étude de quoi con-

tituer, en terres, une rente de quatre mille francs ?...

Le vieillard resta silencieux ; seulement, en regardant son maître, il secoua la tête.

— Je le veux ainsi, dit le jeune homme.

Marianne, les mains jointes comme pour la prière, ne disait mot, et observait son mari avec une grande attention. Jeanne ne regardait personne ; peut-être cherchait-elle à lire dans l'avenir, en consultant le passé ; dans un avenir inquiet pour elle, car son œil était effaré.

— Au capital de cent vingt mille francs, j'ai votre affaire, répondit Bléterie ; moins si nous pouvons.

— Achetez, répondit l'officier, et que l'acte porte quittance.

— Au nom de qui ?

— De Michel.

Le notaire fit un mouvement.

Dans sa pensée, ce bien de quatre mille francs de revenu devait être une sorte de retraite pour le vieillard, une rente qui, mise de côté, ferait, après Michel, la fortune de Jeanne. La donation définitive de ce capital stupéfia Bléterie.

— Comprenez-vous bien ce que le maître de Treffieux fait pour vous ? demanda-t-il.

— Très-bien ! monsieur, répondit le comte ; seu-

lement Michel sait qu'en me remerciant il m'obligerait à le remercier plus fort ; il se tait donc, et je lui sais gré de son silence.

Le régisseur ne répondit pas, et sa fille, qui, à ce moment, jeta les yeux sur lui, demanda :

— Père, êtes-vous malade ?

Cette question attira l'attention générale sur le vieux serviteur.

Michel était décoloré. Son œil restait fixe, sa bouche entr'ouverte ; de temps à autre il portait la main à sa poitrine... il suffoquait.

— Seigneur Jésus ! fit Marianne.

— Père ! père ! cria la jeune fille.

— Michel, je t'en prie, parle-moi, dit avec frayeur le jeune homme.

Le vieillard, sur qui la voix du commandant parut agir toute-puissante, se leva, semblant tout-à-coup débarrassé de l'émotion qui l'écrasait.

— Maître, dit-il, droit mais tremblant encore comme un vieux sapin après l'orage, pour la première fois j'ai désobéi à quelqu'un de votre maison... Accepter la fortune que vous voulez me donner serait un mauvais acte.

Il y eut dans cette pièce, à cette réponse du régisseur, un silence indescriptible ; mais toute l'at-

tention se portait sur Michel, qui alors domina complètement cette scène. Cependant le jeune comte se roidissant contre l'émotion qu'avait fait naître en lui la grandeur d'âme du vieillard, répliqua :

— Où tu vois un mauvais acte, je vois, moi, un devoir accompli ; un devoir qui ne regarde pas seulement nous deux, mais bien mon père qui domine aussi, et Jeanne qui, plus que toi, a droit et obligation de recevoir.

Tout le corps de Michel frissonna. Marianne garda avec terreur Jeanne et le commandant ; l'officier dut comprendre que le souvenir de son père, évoqué à propos de la jeune fille, pour laisser croire, de sa part, à la connaissance d'un secret qu'il devait ignorer...

Pour ôter au régisseur toute anxiété à cet égard, il continua :

— Saisis bien ma pensée, dit le jeune homme avec bonté ; ce qui préoccuperait le plus mon père, s'il était de ce monde, ce qui doit me préoccuper plus, puisque j'ai sa maîtrise, c'est l'avenir de Jeanne. Toute ta tendresse porte sur ton enfant ; assurer son avenir, c'est assurer ta tranquillité jusqu'à ton dernier jour.

— Merci ! monsieur, repartit Michel ; Jeanne

3<sup>e</sup> Un Objet d'art donné par S. Exc. le Ministre de la Guerre, pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes.

4<sup>e</sup> Un Objet d'art donné par la ville de Saumur, pour MM. les Sous-Maitres de manège, montant des chevaux de carrière.

5<sup>e</sup> Steeple-chase militaire. — Un Objet d'art d'une valeur de 1,200 fr. et 300 fr. en espèces, donnés par l'Administration des haras. — Course militaire, pour MM. les Officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers, Nantes et Niort. — Distance: 1,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté. — Ne pourront courir que les chevaux d'armes, nés et élevés en France, inscrits sur les contrôles et n'étant pas de pur sang. — Un officier pourra être autorisé par l'autorité militaire à monter, pour cette course, le cheval d'un de ses camarades. — Quand, par exception, un cheval n'est pas monté par son propriétaire, le nom de celui-ci et le nom de l'officier qui se propose de courir doivent toujours être mentionnés dans l'engagement. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille de la course, avant 7 heures du soir, et se feront par lettres cachetées et affranchies, adressées à M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur. — La tenue de course sera de rigueur.

6<sup>e</sup> Steeple-chase (gentlemen-riders) — 2,000 fr. donnés par la Société des Courses et MM. les Officiers de l'Ecole impériale de cavalerie, pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée: 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré avant le lundi 20 août, 7 heures du soir. — La moitié des entrées au second. — Poids: 75 kilog. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr. portera 5 kilog.; de 6,000 fr. et au-dessus 5 kilog. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 5 kilog., de 5 kilog. s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 5 kilog., et de 5 kilog. s'il n'a jamais gagné un steeple-chase de 1,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance: 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au lundi 6 août 1866, 7 heures du soir.

LUNDI 27 AOUT,

### Carrusel de l'Ecole impériale de Cavalerie.

Treffieux est comme moi, elle n'a besoin de rien.

— Et après toi? demanda l'officier.

— Après moi, elle aura mon maître.

— Et si ton maître est tué? dit le comte.

A son tour Jeanne frissonna.

Le régisseur regarda le commandant, comme un vieux chien regarde son maître lorsqu'il comprend que son maître va partir.

Ce regard disait:

— Ne quittez plus Treffieux!

— Ma malheureuse idée de parler de la mort vous a tous terrifiés, reprit le jeune comte; voyons, Michel, par un consentement équitable, fais disparaître cette impression.

— Je refuse, monsieur! fit Michel résolument; me donner du bien serait détruire ma fortune; ma fortune, c'est ma pauvreté.

— Mais Jeanne!

— Donner du bien à Jeanne ferait parler d'elle dans le pays; mieux vaut donc aussi qu'elle reste pauvre.

— Veux-tu que cette fortune soit donnée par ma tante?

— Non, non, monsieur, répartit vivement le vieillard.

DEUXIÈME JOUR, MARDI 28 AOUT.

1<sup>o</sup> Course au trot (gentlemen-riders) — 800 fr. donnés par la Société des Courses, savoir: Un Objet d'art d'une valeur de 400 fr. et 200 fr. en argent au premier arrivant; 200 fr. au second. — Entrées: 20 fr. dont moitié au second arrivant et l'autre moitié au troisième, pour chevaux de tout âge et de toute espèce, nés en France. — Distance: 4,000 mètres. — Poids: 75 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'ancienne circonscription de l'Ouest jouiront d'une modération de 4 kilog. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille des courses, 7 heures du soir, et seront adressés, par lettres affranchies, à M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole impériale de cavalerie. — La tenue de course est de rigueur.

2<sup>o</sup> Un Objet d'art donné par la ville de Saumur, pour MM. les Sous-Officiers élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

3<sup>o</sup> Un Objet d'art donné par la ville de Saumur, pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'Ecole impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

4<sup>o</sup> Prix du Chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — 4,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids commun: 67 kilog. 1/2. — Entrée: 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 2 kilog. de surcharge. — Le vainqueur d'une course de haies ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 2 kilog. de surcharge; de 2,000 fr., 3 kilog.; de 4,000 fr., 4 kilog. — Le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix, 5 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'ancienne circonscription de l'Ouest porteront 5 kilog. de moins. — Distance: 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir. Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au mercredi 8 août, 7 heures du soir.

5<sup>o</sup> Steeple-chase (2<sup>e</sup> catégorie). — 5,000 fr. offerts par l'Administration des haras, et divisés en deux prix: 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second, pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée: 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré le mercredi 22 août, avant 7 heures du soir. — Poids commun: 4 ans, 75 kilog.; 5 ans et au-dessus, 76 kilog. — Distance: 4,000 mètres environ et 20 obstacles à franchir. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu; le gagnant de 15,000 fr. porte 6 kilog. de surcharge; de 7,000 fr., 4 ki-

log.; de 5,000 fr., 2 kilog. — Cette course sera réglée, pour les conditions, par l'arrêté ministériel du 2 décembre 1862. — Les engagements seront reçus jusqu'au mercredi 8 août 1866, avant 7 heures du soir, par lettres affranchies et adressées à M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

6<sup>o</sup> Prix de consolation: Objet d'art. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — Handicap, pour tous chevaux, autres que ceux de pur sang, ayant couru aux courses de Saumur et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1866. — Distance: 2,000 mètres environ et 10 obstacles environ. Entrée: 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux; s'il y en a plus, moitié seulement au deuxième arrivant. — Les poids seront affichés au pesage immédiatement après l'arrivée du prix de 5,000 fr. — La tenue de course sera de rigueur.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés franco à M. Merche, directeur du Haras de l'Ecole impériale de cavalerie, le 24 août, avant-veille des courses, à 7 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux engagés sont priés de faire connaître leurs adresses dans les lettres d'engagement.

Ne sont admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien-Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Sporting-Club, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de service, les Officiers des Haras impériaux ou les personnes admises par le comité des courses, sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés ou de deux officiers de l'armée française ou des Haras impériaux.

Saumur, le 29 mai 1866.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX,

L'HOTTE. LÉON MAYAUD. MERCHE.

V<sup>ie</sup> E. de BARACÉ.

Approuvé:

L'aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des Haras,

G<sup>ral</sup> FLEURY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

M. le Préfet de Maine-et-Loire,  
M. le général CRESPIN, commandant l'Ecole de cavalerie,  
M. le vicomte O'NEILL DE TYRONE, sous-préfet de Saumur, présidents honoraires.

— Sans doute.

— Et vous avez possibilité d'acquiescer?

— Pourquoi pas?

— Il me semblait avoir entendu dire à M. Du Taillis qu'il n'était pas décidé à vendre.

— Ses créanciers l'y décideront, répondit froidement Blérierie.

— Alors achetez, répartit le jeune homme; je le veux maintenant, je ne consulte plus Michel; je ne sollicite pas, j'ordonne... L'acquisition de ce domaine, au profit de Jeanne, est marquée par le doigt de Dieu.

— Calmez-vous, monsieur, je vous en prie, interrompit avec inquiétude le vieillard; vos emportements inquiétaient le grand-maître, quand vous étiez enfant, et à cause de cela votre animation me fait peur; décidez, monsieur, et votre volonté sera toujours obéie.

— A la bonne heure! poursuivit le maître de Treffieux, Mlle Du Taillis a insulté aujourd'hui, chez moi, quelqu'un de ma maison... elle a dit à ta fille, entends-tu, Michel, à ta fille, qu'elle devrait être chassée de Treffieux... Qui touche à Jeanne me frappe... entre elle et moi il y a fraternité. Je ne veux pas qu'on l'insulte... je la défendrais contre

MM. Du BAUT, maire du Coudray-Macouard, président.

LAMBERT-LESAGE, secrétaire-trésorier.

DEMAREST, maire de Bagneux.

Le marquis DE MAILLÉ.

Gustave DE FOS.

Léon MAYAUD.

Charles TROUILLARD.

Gustave LE BRECO.

JOLY-LETERME, architecte.

L'HOTTE, lieutenant-colonel, écuyer en chef de l'Ecole de cavalerie, vice-président.

MERCHE, vétérinaire principal.

LELOUTRE, capitaine-écuyer.

H. J. CAILLON, lieutenant.

DE RODELEC DU PORZIC, sous-lieutenant.

DE GIRARDIN, sous-lieutenant.

Le mieux que nous avons signalé dans notre dernier numéro, dans la situation de M. le curé de St-Pierre, n'a pas été en augmentant. Depuis deux jours, l'état du malade est le même.

VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif;

A l'honneur de prévenir ses administrés que très-prochainement doit avoir lieu dans le cimetière de cette ville la reprise du massif où ont été faites les inhumations en 1852, 1853 et 1854.

Les familles qui, jusqu'à ce jour, ne se sont pas rendues concessionnaires du terrain occupé par les tombes, dans ce massif, et qui désirent conserver les monuments élevés par leurs soins, sont invitées à acquiescer le droit de propriété du terrain dont il s'agit.

Elles devront, à cet effet, se présenter sans retard au secrétariat de la mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 juillet 1866.

LE MAIRE, Signé: LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Darmstadt, 17 juillet, soir. — Francfort est occupé par 10,000 Prussiens. Les sénateurs Bernus et Speltz ont été arrêtés, ainsi que les directeurs des journaux la Gazette de la Bourse et la Gazette des Postes.

On lit dans la Gazette de Bavière, 17 juillet: « Les négociations projetées pour un armistice et pour les préliminaires de paix viennent de rencontrer des difficultés qui semblent en rendre le succès douteux. »

Vienne, 17 juillet, soir. — Il a été tenu, hier, un grand conseil des ministres, auquel assistaient les membres de la famille impériale.

toi... Pardon, Michel, pardon, mon ami... la contrariété que tu m'as faite a amené chez moi la colère... Tu sais que j'aime cette enfant, parce que je t'aime, parce que j'aime sa mère, parce qu'elle se rattache à tout mon passé.

Je ne sais ce que je dis, mais je sais ce que je fais: achetez les Gouttes, monsieur, n'importe à quel prix. Jeanne chassera de chez elle celle qui a voulu la faire chasser de Treffieux... je condamne Mlle Du Taillis à la peine du talion...

— Jeanne! mon enfant! dit Michel en s'approchant vivement de la jeune fille.

Jeanne, la tête convulsivement pressée dans ses deux mains, ne parut pas entendre la voix du régisseur; sa mère l'appela, elle ne répondit pas. Mais sentant la main de l'officier sur son épaule, elle dégagea son front, et, par un mouvement prompt comme la pensée, se laissant tomber à genoux:

— Oh! maître, murmura-t-elle, tout à l'heure menacée d'être chassée comme une servante, et maintenant assez élevée, par vous, pour être presque votre égale! Merci...

(La suite au prochain numéro.)

On assure que, dans ce conseil, les propositions d'armistice et de paix ont été reconvenues inacceptables, et qu'on y a décidé de continuer énergiquement la guerre.

L'ambassadeur de France en Prusse, M. Benedetti, a eu une conférence avec notre ministre des affaires étrangères, comte de Mensdorff.

Il se confirme que l'empereur François-Joseph ne veut pas accéder à la demande qui excluerait l'Autriche de la Confédération germanique.

Vienne, 17 juillet. — Le gouvernement a ordonné l'armement des populations dans la Haute-Autriche, la Basse-Autriche, la Carinthie, la Carniole et la Styrie.

A Vienne, on a établi une garde bourgeoise pour faire le service de sûreté dans l'éventualité d'une invasion ennemie.

Le commandant des troupes impériales dans le Tyrol mande qu'une rencontre, dont l'issue a été favorable, a eu lieu hier près Condino entre ses troupes et un corps considérable de volontaires, sous les ordres de Nicotera. L'ennemi a été repoussé avec des pertes importantes. Il a perdu deux chefs de bataillon,

un énorme matériel, et on lui a fait cent prisonniers.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Quand on publie une œuvre nouvelle on cherche généralement à éblouir le public par l'excentricité ou le flamboyant du titre qu'on lui donne. C'est pourquoi nous venons d'ouvrir, avec une certaine confiance, un livre tout modestement intitulé : *Histoires Américaines*.

Hâtons-nous de le dire, notre attente a été grandement surpassée. Nous pensions trouver quelques histoires, inédites peut-être, mais assez ordinaires. Loin de là, nous avons trouvé dans ce livre des récits extrêmement dramatiques et curieux, empreints surtout d'un indiscutable cachet de vérité.

Les brigands du Pérou, qui ont servi de thème à tant de récits exagérés; les émouvantes péripéties d'un séjour sur les côtes du Centre-Amérique; les excentricités monstrueuses de la vie des Tropiques, tout ce qui peut faire connaître ces bizarres contrées, y est présenté au milieu d'épisodes si émouvants, si intéressants, si bien racontés, que nous n'hésitons pas à engager tous nos lecteurs à se procurer le précieux livre de M. Ed. AUGER. Il se trouve

à Paris, chez P. Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte, et dans les départements, chez tous les libraires. — Prix : 2 fr.

Dans un moment où les événements politiques offrent en Allemagne et en Italie un si vif intérêt, *l'Illustration* vient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour avoir, avec l'exactitude et la célérité indispensables en pareil cas, la représentation fidèle et complète des grands actes qui s'accomplissent.

Le passé nous a prouvé que le plus ancien de nos journaux illustrés ne recule devant aucun sacrifice pour reproduire exactement la physionomie des grands événements qui se passent. La guerre d'Italie en 1859 se retrouve toute vivante dans la collection de *l'Illustration*.

Notons, en outre, que *l'Illustration* est le seul journal illustré soumis au timbre et au cautionnement, c'est-à-dire le seul pouvant donner des nouvelles politiques. C'est là un avantage incontestable et qui permet à *l'Illustration* de ne rien omettre dans ce vaste panorama où la politique et la guerre jouent un si grand rôle. Les derniers numéros de *l'Illustration* viennent de nous montrer que ses dessinateurs et ses correspondants sont à leur

poste pour nous tenir au courant des péripéties du grand drame qui se prépare.

Les demandes d'abonnement se font dans nos bureaux, chez tous les libraires, ou directement, en envoyant un mandat de 36 fr. sur la poste, ou une valeur à vue sur Paris, l'ordre de MM. Aug. Marc et C<sup>ie</sup>, rue Richelieu, 60, à Paris.

*L'ILLUSTRATION* délivre gratuitement à tous ses abonnés une carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE; cette carte, sur papier format grand colombier, très-détaillée, gravée sur acier, colorisée, et ornée de gravures représentant les uniformes de toutes les troupes belligérantes, est incontestablement la plus complète parmi toutes celles publiées en vue des événements qui occupent actuellement tous les esprits.

La carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE publiée par *l'ILLUSTRATION* et mise en vente au prix de 1 fr. Elle sera adressée franco, accompagnée d'un numéro specimen de *l'Illustration*, à toutes personnes qui, s'adressant directement aux bureaux du journal, rue Richelieu, 60, à Paris, joindront à leur demande 1 fr. en timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE GAUTHIER.**

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Gauthier, directeur du cirque Suédois en représentation à Saumur, sont invités à se trouver le mardi 24 juillet courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,  
TH. BUSSON.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE CARPENTIER.**

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Carpentier, marchand de pipes, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le mardi 24 juillet courant, à 9 heures 1/2 du matin en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,  
TH. BUSSON.

**A CÉDER**

DE SUITE

Pour cause de départ,

**UN MAGASIN DE MODES**

Très-achalandé.

S'adresser à M<sup>me</sup> BONNEL, rue Saint-Jean, 51, à Saumur.  
Toutes facilités de paiement. (536)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1866,

**MAISON**

Fraichement restaurée,  
Rue de l'Ancienne-Messagerie,  
n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

**A LOUER**

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

L'étude de M<sup>e</sup> POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 21 juillet 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, sur le Champ-de-Foire de ladite ville, à la vente publique aux enchères de cinq chevaux, dépendant de la faillite de M. Louis Gautier, directeur du cirque Suédois, actuellement à Saumur, à la requête de M. Poulet, syndic provisoire de ladite faillite.

Il sera vendu :

- 1° Un cheval noir, entier, âgé de 7 ans environ, appelé *Mexico*;
  - 2° Un cheval bai, hongre, âgé de 7 ans environ, appelé *Vendredi*;
  - 3° Un cheval bai-brun, hongre, âgé de 18 ans, appelé *Bijou*;
  - 4° Un cheval bai-brun, hongre, âgé de 7 ans, appelé *Eclair*;
  - 5° Un cheval gris pommelé, hongre, âgé de 5 ans, appelé *Aramis*.
  - 6° Un petit âne, appelé *Menestre*.
- On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 21 juillet, à deux heures, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place du Champ-de-Foire, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un cheval, dépendant de la faillite Carpentier, marchand de pipes à Saumur, à la requête de M. Poulet, syndic provisoire de ladite faillite.  
On paiera comptant, plus 5 0/0.

**A LOUER**

Présentement,

**UN JOLI PIED-A-TERRRE**

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

**AVIS.**

**M. GUILLEMÉ Fils,**  
FABRICANT DE CARTES ET PAPETIER,  
Rue Saint-Jean, à Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il continue, comme par le passé, à tenir l'article pour **Fleurs artificielles**, et que le bruit qui a couru de sa cessation de cette branche d'affaires est complètement faux. (559)

**Changement de domicile.**

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LA

**SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

**REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE**

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Vu pour légalisation de la signature en-contre.  
En mairie de Saumur, le

**EN VENTE :**

**FIDES**

OU

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 JUILLET.			BOURSE DU 18 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 20	» 10	» »	68 50	» 30	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96	» »	» »	96 10	» 10	» »
Obligations du Trésor. . . . .	455	» »	» »	456 25	1 25	» »
Banque de France. . . . .	3500	» »	» »	3500	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1260	» »	» »	1270	10	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	595	» »	5 »	600	5	» »
Crédit Agricole. . . . .	605	» »	» »	602 50	» 2 50	» »
Crédit industriel. . . . .	660	» 5	» »	650	» »	10 »
Crédit Mobilier. . . . .	627 50	12 50	» »	627 50	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	850	20	» »	850	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	850	» »	» »	850	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1105	5	» »	1112 50	7 50	» »
Est. . . . .	522 50	7 50	» »	521 25	» 1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	848 75	» 1 25	» »	850	1 25	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	525	10	» »	525	» »	» »
Ouest. . . . .	542 50	2 50	» »	547 50	5	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1520	» »	» »	1530	10	» »
Canal de Suez. . . . .	328 50	8 50	» »	325	» »	3 50
Transatlantiques. . . . .	465	» »	» »	467 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52 75	» 95	» »	52 30	» »	45 »
Autrichiens. . . . .	347 50	7 50	» »	347 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	376 25	3 75	» »	377 50	1 25	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	76 75	» »	25 »	75	» »	1 75
Romains. . . . .	55	5	» »	50	» »	5 »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	330	12 50	» »	330	» »	» »
Saragosse. . . . .	120	» »	» »	120	» »	» »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	30	» »	» »	35	5	» »
Nord-Espagne. . . . .	95	5	» »	95	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	375	» »	» »	375	» »	» »

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	304 75	» »	» »	304 75	» »	» »
Orléans. . . . .	300	» »	» »	302	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	298	» »	» »	298	» »	» »
Ouest. . . . .	299	» »	» »	299 50	» »	» »
Midi. . . . .	297	» »	» »	297	» »	» »
Est. . . . .	299	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,